



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 4 avril 2024

Communiqué de presse

Agriculture biologique : le nouveau plan de soutien est déployé

Le Gouvernement avait annoncé lors du salon international de l'agriculture, le 28 février, un nouveau dispositif d'aide de 90 M€ en 2024, dans l'objectif d'apporter un soutien immédiat aux exploitations en agriculture biologique ayant subi des pertes économiques importantes ces derniers mois.

Ce dispositif d'aide, validé rapidement par la Commission européenne, entre dans sa phase opérationnelle avec l'ouverture du guichet de dépôt des demandes d'aides depuis lundi 25 mars. Ce guichet permettra le dépôt des dossiers jusqu'au **19 avril 2024 à 14h00**.

Ce soutien conséquent, accordé à la filière biologique, témoigne de l'engagement continu du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire à maintenir le potentiel de production biologique français.

Les modalités d'octroi de cette aide sont détaillées sur le site de FranceAgriMer : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise>.

Au niveau départemental, les agriculteurs peuvent également se renseigner auprès de la direction départementale des territoires : ddt-sea@tarn-et-garonne.gouv.fr, ou par téléphone au 05 63 22 23 24.

Pour rappel, le précédent dispositif de soutien à l'agriculture biologique mis en place en 2023 avait permis de soutenir 54 exploitations dans le département, pour un montant de 1,3 M€. Le Tarn-et-Garonne compte plus de 700 producteurs en agriculture biologique, pour plus de 12 % des surfaces cultivées.